



Imprimer

Fermer cette fenêtre

La Mutuelle des municipalités du Québec tient sa cinquième assemblée générale annuelle

Montréal, le 7 mai 2007 - La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) tiendra sa cinquième assemblée générale annuelle le jeudi 17 mai 2007 à 14 h à l'Hôtel Sheraton Laval, salle Chomedey.

Cette assemblée sera l'occasion pour tous les membres de la MMQ d'en apprendre davantage sur leur mutuelle, ses projets d'avenir et évidemment de prendre connaissance des résultats fort positifs de l'année financière 2006.

Une stratégie en marche

La MMQ est sans contredit l'histoire d'une réussite. D'abord un projet visionnaire, elle est maintenant une entreprise en plein essor.

Véritable instrument de prise en charge, la MMQ a fait en sorte que l'assurance redevienne accessible et abordable pour les municipalités locales, les MRC et les régies intermunicipales du Québec. Dès ses débuts, la MMQ a fait de la prévention des sinistres la pierre angulaire de son action. En y adhérant, les municipalités, MRC et régies mettent en œuvre des mesures de gestion de risques, lesquels constituent les principaux moyens mis de l'avant par la MMQ pour stabiliser les primes.

La MMQ représente la meilleure solution aux problèmes d'assurance qu'a connu le monde municipal au Québec ces dernières années. En créant une compagnie d'assurance qui leur appartient, les municipalités, MRC et régies intermunicipales ont adopté une solution durable dont elles gèrent le fonctionnement. Elles prennent part aux décisions administratives touchant la MMQ et participent étroitement à son succès. Elles sont donc invitées à assister en grand nombre à la prochaine assemblée générale annuelle de leur mutuelle, le jeudi 17 mai prochain à l'Hôtel Sheraton de Laval.

Une entreprise qui appartient aux municipalités

Rappelons que La Mutuelle des municipalités du Québec a été créée en novembre 2003 en vertu du code municipal du Québec et de la Loi sur les cités et villes. Elle est la propriété des municipalités locales, des municipalités régionales de comté (MRC) et régies intermunicipales qui en sont membres. Elle est née de leur volonté de se garantir une offre d'assurance à long terme, de réduire les risques liés à leurs activités et de stabiliser leurs primes d'assurance.

Pour plus d'information :

Louise Desjardins,
Directrice, Communication et marketing Groupe
Ultima – Représentant autorisé La Mutuelle des
municipalités du Québec
Tél. : 1 866 662-0661



Lien internet de la nouvelle :

http://www.RIMQ.qc.ca/news_detail.asp?ID=67298

